



## DAP – Demande d'Admission Préalable

### DAP Jaune – candidature aux études d'architecture

Je prends rendez-vous pour faire vérifier l'ensemble des documents originaux de mon dossier électronique.

Je dois télécharger les documents originaux suivants si :

- Je prépare un diplôme d'architecture (tous cycles)
- ou
- Je suis titulaire d'un diplôme d'architecture

#### Cursus :

➤ Pour les candidats Baccalauréat 2024 :

Relevés de notes de seconde et première :

- si en langue arabe, fournir également la traduction certifiée en langue française
- Pour les candidats déjà titulaires du Baccalauréat :
  - Relevés de notes des trois années secondaires (trois trimestres de chaque année)
  - Relevé de notes du Baccalauréat
- si en langue arabe, fournir également la traduction certifiée en langue française
- l'original du relevé du Baccalauréat ou une copie certifiée conforme par l'établissement détenant le document original

**Certificat de scolarité de l'année en cours**

- si en langue arabe, fournir également les traductions certifiées en langue française

**Diplôme universitaire ou certificat de scolarité de l'année en cours ainsi que les relevés de notes pour les étudiants en cours ou en fin de cycle**

- si en langue arabe, fournir également la traduction certifiée en langue française

#### Langue :

Attestation du test ou diplôme de langue en cours de validité : TCF-DAP, TCF TP EE, DELF B2, DALF C1, DALF C2

#### Dossier :

**20 000 DZD** en ligne dès la soumission du dossier (dans les 48 heures, faute de quoi vous serez exclu de la campagne Études en France 2024/2025)

#### Expériences :

Joindre dans votre dossier électronique (onglet panier de formations) le portfolio de vos travaux déjà effectués en PDF (format A4, photos, dessins)

**Attention !**

Tout accord d'une université connectée obtenu en dehors de la procédure Campus France ne sera pas accepté.

**△ Aucun dossier incomplet ne sera accepté △**

**△ Les frais de procédure ne sont pas remboursés △**

**Remarques :**

- La traduction en français se fait auprès d'un **traducteur assermenté**
- Les documents en français dont le cachet est en arabe n'ont pas besoin d'être traduits
- L'attestation provisoire du test de langue est acceptée (uniquement si l'original du test n'est pas encore disponible)
- Le TCF Canada n'est pas accepté pour la procédure Campus France

INSTITUT  
FRANÇAIS